



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 10 juillet 2020

Réf. CE / SCL : 60.282 – 1129 / nb  
Doc. parl. 7622

Objet : Projet de loi

- 1° portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ;
- 2° modifiant
  - 1) la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments ;
  - 2) la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments
- 3° abrogeant
  - 1) la loi du 24 juin 2020 portant introduction d'une série de mesures concernant les activités sportives, les activités culturelles ainsi que les établissements recevant du public, dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19
  - 2) la loi du 24 juin 2020 portant introduction d'une série de mesures concernant les personnes physiques dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 et modifiant la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments.

Monsieur le Président,

À la demande de Madame la Ministre de la Santé, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe les avis de la Commission nationale pour la protection des données, de la Cour supérieure de Justice, de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg, du Tribunal administratif, de la Cour administrative ainsi que du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg sur le projet de loi sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Jean-Luc Schleich  
Gestionnaire dirigeant